

Surveillance épidémiologique en Alsace

Point de situation au 28 août 2012 (semaines 33et 34)

| Sommaire |

En raison de l'interruption de transmission des données de la part de SOS Médecins France (depuis le 27 juillet), pour une durée indéterminée, le bulletin du 28 août ne présente pas de données des associations SOS Strasbourg et SOS Mulhouse.

En conséquence, les différents chapitres développés dans ce bulletin sont les suivants :

- Le suivi des températures par département (p.2)
- La surveillance de la mortalité à partir des données transmises par l'Insee (p.2)
- Une présentation du Système d'alerte canicule et santé (SACS) (p.3)
- Un rappel des modalités de signalement des MDO et signaux sanitaires au pôle de Veille et gestion des alertes sanitaires (VGAS) de l'ARS d'Alsace (p.3)

| Faits marquants |

- ⇒ Les 19 (semaine 33), 20 et 21 août (semaine 34) dans les départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin sont passés en niveau « Mise en garde et action » (MIGA) du Plan national canicule en raison de fortes chaleur.
- ⇒ Au cours du passage en MIGA, aucun impact sanitaire n'a été détecté à partir des indicateurs sanitaires disponibles et suivis dans le cadre du Système d'alerte canicule et santé.
- ⇒ D'après les données du réseau national de surveillance aérobiologique, peu de risque d'allergie aux pollens dans la région. En cette période de l'année, ce sont les ambrosies qui sont majoritairement responsables des allergies respiratoires, or cette plante est peu présente dans la région.

| Actualités |

Bulletin hebdomadaire international (BHI), en ligne sur le site de l'InVS:

<http://www.invs.sante.fr/Publications-et-outils/Bulletin-hebdomadaire-international>

Bulletin national d'information du système de veille sanitaire SOS médecins :

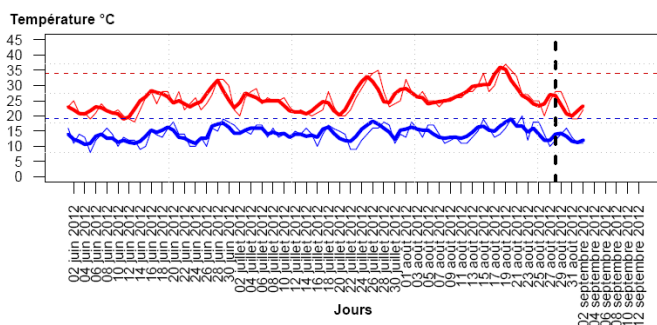
http://www.invs.sante.fr/display/?doc=surveillance/urgences/bulletins_surveillance.htm

Bulletin Allergo Pollinique du 24 août 2012, Réseau national de surveillance aérobiologique :

<http://www.pollens.fr/les-bulletins/bulletin-allergo-pollinique.php>

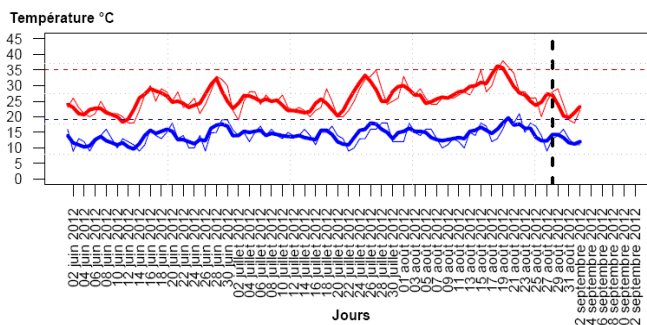
| Surveillance météorologique |

| Figure 6 | Températures et indices biométéorologiques à Strasbourg (67) depuis le 1^{er} juin 2012 (Source : Météo France)



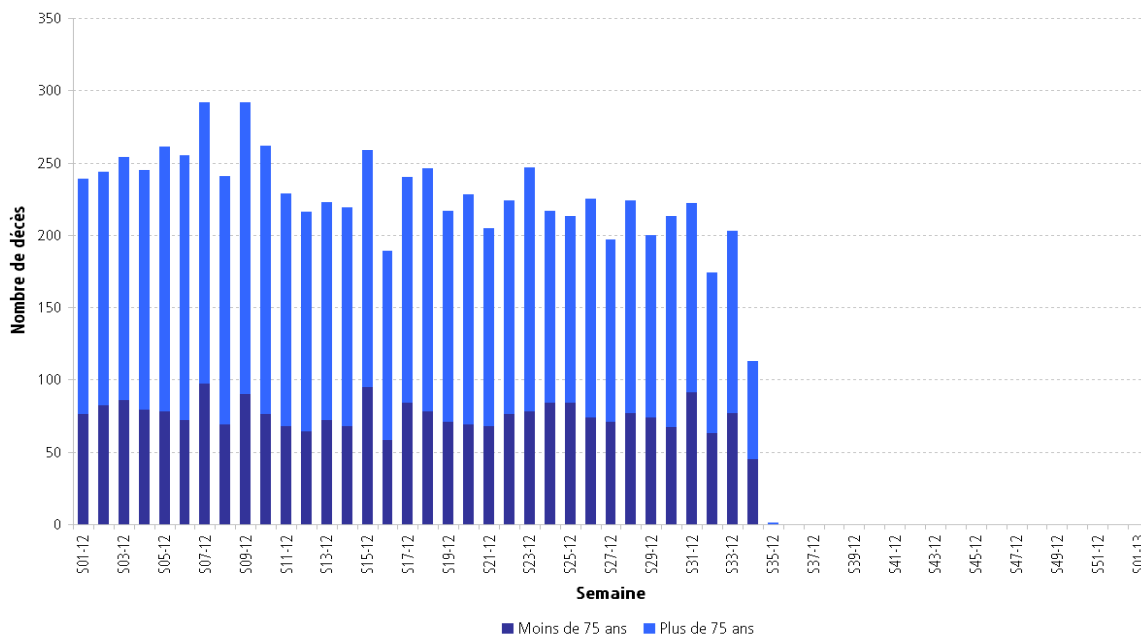
— Température minimale — IBM minimal - - - - Seuil IBM minimal
 — Température maximale — IBM maximal - - - - Seuil IBM maximal
 - - - - Au-delà de cette ligne, prévisions météorologiques

| Figure 7 | Températures et indices biométéorologiques à Colmar (68) depuis le 1^{er} juin 2012 (Source : Météo France)



| Surveillance de la mortalité |

| Figure 8 | Répartition du nombre de décès par classes d'âges en Alsace depuis le 1^{er} janvier 2012 (Source : Insee)



En Alsace, d'après les données disponibles, on ne note pas d'augmentation inhabituelle de la mortalité (sous réserve de complétude des données). En effet, les données relatives aux décès Insee proviennent des communes informatisées en Alsace et transmises par l'Insee. Les délais de transmission étant supérieurs à 7 jours, les données de la semaine 34 **sont incomplètes et non interprétables.**

| Présentation du Système d'alerte canicule et santé (SACS) |

Le **Système d'alerte canicule et santé (SACS)** repose sur l'évaluation concertée des risques météorologiques par Météo France et des risques sanitaires par l'Institut de veille sanitaire (InVS). L'objectif de ce système de surveillance est d'identifier avec anticipation une vague de chaleur susceptible d'avoir un impact sanitaire majeur, afin de permettre la mise en place de mesure de prévention et de gestion de l'évènement. La surveillance d'indicateurs sanitaires permet d'apprécier cet impact éventuel.

Cette évaluation des risques permet à l'InVS de recommander aux pouvoirs publics l'activation des différents niveaux du **Plan national canicule (PNC)**. Celui-ci comporte 3 niveaux :

- Niveau de **veille saisonnière**, déclenché automatiquement du 1^{er} juin au 31 août
- Niveau de **Mise en Garde et Action (MIGA)**, déclenché par les préfets de département, sur la base de l'évaluation concertée des risques météorologiques réalisée par Météo France et des risques sanitaires réalisée par l'InVS.
- Niveau de **mobilisation maximale**, déclenché au niveau national par le premier ministre, sur un avis du ministère de l'intérieur et du ministère de la santé, en cas de vague de chaleur intense et étendue associée à des phénomènes dépassant le champ sanitaire (sécheresse, délestage électrique, saturation des chambres funéraires, etc.)

Seuil des indicateurs biométéorologiques (IBM) définis pour chaque département de la région Alsace (en °C) :

Département	Seuil IBM min	Seuil IBM max
Bas-Rhin	19	34
Haut-Rhin	19	35

Pour en savoir plus :

http://circulaires.legifrance.gouv.fr/pdf/2012/05/cir_35274.pdf

<http://www.invs.sante.fr/Dossiers-thematiques/Environnement-et-sante/Climat-et-sante/Chaleur-et-sante/Systeme-d-alerte-canicule-et-sante>

| Modalités de signalement à l'ARS Alsace, pôle VGAS |

Les signalements transmis au pôle de Veille et gestion des alertes sanitaires (VGAS) de l'ARS d'Alsace concernent : toutes les maladies à déclaration obligatoire, tout évènement sanitaire susceptible d'avoir un impact sur la santé de la population ainsi que la survenue en collectivité de cas groupés d'une pathologie transmissible.

Tous signalement peut se faire par **téléphone au numéro unique : 03 88 88 93 33**

Ainsi que par une notification écrite :

- par fax au **03 59 81 37 19**

- par mail à l'adresse suivante : ARS-ALSACE-VEILLE-SANITAIRE@ars.sante.fr

| Partenaires de la surveillance en Alsace |



Strasbourg et Mulhouse



Si vous souhaitez être destinataire du point épidémiologique réalisé par la Cire, merci de nous en informer par mail à ars-lorraine-alsace-cire@ars.sante.fr

Directeur de la publication :

Dr Françoise Weber,
Directrice générale de l'Institut de veille
sanitaire

Rédactrice en chef :

Christine Meffre,
Responsable scientifique de la Cire
Lorraine-Alsace

Comité de rédaction :

Virginie Bier
Benoît Bonfils
Oriane Broustal
Claire Janin
Sophie Raguét
Laurie Renaudin
Lucie Schapman
Frédérique Viller

Diffusion

Cire Lorraine-Alsace
ARS Lorraine
Immeuble « Les Thiers »
CO n°71
4 rue Piroux
54036 Nancy Cedex

Mail : ars-lorraine-alsace-cire@ars.sante.fr
Tél. : 03.83.39.29.43
Fax : 03.83.39.28.95